

a4ESSOR SAS

Société par action simplifiée au capital de 123.100 Euros
Siège social : 8 avenue des Louvresses - 92230 Gennevilliers - France
RCS Nanterre 509 195 970

Procès-verbal de décisions des associés résultant de la consultation écrite des Associés du 27 juin 2025

Monsieur Lino Laganà, en sa qualité de représentant permanent de la société Leonardo S.p.A, Président de la société a4ESSOR SAS, société par actions simplifiée au capital de 123 100 Euros dont le siège social est situé 8 avenue des Louvresses, 92230 Gennevilliers (ci-après la « **Société** »), a procédé conformément à l'article 23 des Statuts de la Société à la consultation par correspondance des Associés sur les questions suivantes :

1. rapport du Président et rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
2. approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 - Affectation du résultat ;
3. rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce et décision à cet égard ;
4. démission de M. Vincent Marion de son mandat d'Administrateur suppléant de la Société et nomination de M. Laurent Keuer en remplacement ;
5. démission de M. Tommi Kangas de son mandat d'Administrateur titulaire de la Société et nomination de M. Mikko Miettinen , en remplacement ;
6. démission du Cabinet FORVIS MAZARS SA de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire ;
7. nomination du Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire et,
8. pouvoirs pour les formalités.

Monsieur Lino Laganà déclare :

- avoir adressé à tous les Associés :
 - le texte des résolutions proposées ;
 - les comptes annuels ;
 - le rapport de gestion ;
 - les rapports du commissaire aux comptes ; et
 - un bulletin de votre reproduisant lesdites résolutions.
- avoir invité les Associés à lui retourner leur bulletin de vote dans les huit (8) jours suivant la réception de la lettre de consultation,
- avoir reçu, dans les délais impartis, les bulletins de vote de tous les Associés : BITTIUM WIRELESS Ltd, INDRA SISTEMAS S.A., LEONARDO S.p.A, RADMOR S.A., ROHDE & SCHWARZ GmbH & Co. KG et THALES SIX GTS France SAS et, que de leur dépouillement, il résulte les votes suivants sur les résolutions proposées :

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuvent les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés constatent que l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par un résultat net comptable nul (0 euro).

Par conséquent, aucun résultat n'est à affecter et le report à nouveau reste inchangé à 520 924,02 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé que la Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuvent ledit rapport dans toutes ses dispositions.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés prennent acte de la démission de M. Vincent Marion de son mandat d'administrateur suppléant à compter de ce jour et décide de nommer en remplacement, sur proposition de THALES SIX GTS France SAS, M. Laurent Keuer en qualité d'Administrateur suppléant de la Société à compter de ce jour.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Les Associés prennent acte de la démission de M. Tommi Kangas de son mandat d'administrateur titulaire à compter de ce jour et décide de nommer en remplacement, sur

proposition de BITTIUM WIRELESS Ltd, M. Mikko Miettinen en qualité d'Administrateur titulaire de la Société à compter de ce jour.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Les Associés prennent acte de la démission du Cabinet FORVIS MAZARS SA de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire à compter de ce jour.

SEPTIEME RESOLUTION

Les Associés nomment, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, demeurant 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer, en 2026, sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2025.

HUITIEME RESOLUTION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

De tout ce que dessus, il a été dressé par le Président le présent procès-verbal qu'il a signé. Les bulletins de vote de chaque Associé sont annexés au présent procès-verbal.

LE PRESIDENT

Leonardo S.p.A représentée par M. Lino Laganà



BILAN - ACTIF
(en k€)

	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort./ Prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total actif immobilisé				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	43 279		43 279	36 211
Clients et effets à recevoir	29 553		29 553	35 884
Autres débiteurs et frais payés d'avance	2 108		2 108	2 299
Titres de placement				
Trésorerie	4 055		4 055	5 660
Charges constatées d'avance	4		4	4
Total de l'actif circulant	78 999		78 999	80 058
TOTAL	78 999		78 999	80 058

BILAN - PASSIF
(en k€)

	31/12/2024	31/12/2023
Capital	123	123
Ecart de réévaluation		
Primes d'émission, de fusion ou d'apport	554	554
Réserve légale	12	12
Report à nouveau	521	463
Résultat de l'exercice	0	58
Provisions réglementées		
Total capitaux propres	1 210	1 211
Provisions pour risques et charges	0	0
Dettes sociétés du groupe		
Autres dettes financières		
Total dettes financières		
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	27 427	35 884
Fournisseurs et effets à payer	48 083	40 185
Dettes fiscales et sociales	1 757	1 696
Autres créditeurs et charges à payer		
Produits constatés d'avance	522	1 082
Total dettes d'exploitation et divers	77 789	78 847
TOTAL	78 999	80 058

COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE
(en k€)

	2024	2023
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	12 371	11 003
Reprises sur provisions	0	10
Transfert de charges		
Autres produits d'exploitation		
En-cours de production		
Total	12 371	11 013
Charges d'exploitation		
Achats et variations de stocks et en-cours	10 043	8 835
Autres charges externes	2 326	2 097
Impôts et taxes	2	4
Frais de personnel		
Dotation aux amortissements		
Dotation aux provisions	0	0
Total	12 371	10 936
Résultat d'exploitation	0	77
Revenus financiers & charges financières		
Intérêts et produits financiers assimilés		
Reprise sur provisions	0	0
Autres revenus financiers	0	0
Dotations aux provisions		
Intérêts et charges financières assimilées		
Autres charges financières		
Résultat financier	0	0
Résultat courant avant impôt	0	77
Produits exceptionnels	519	0
Charges exceptionnels	519	0
Coûts des restructurations (dont dotations et reprises de restructuration)		
Plus ou moins-values sur cessions et apports d'immobilisations		
Autres dotations et reprises de provisions		
Autres		
Résultat exceptionnel	0	0
Résultat avant participation et impôt sur les sociétés	0	0
Participation		
Impôt sur les sociétés	0	19
Résultat net	0	58

ANNEXE

AUX COMPTES ARRETES LE 31 DECEMBRE 2024

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels, à savoir :

- ↳ Du bilan, avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de : 78 999 626 euros.
- ↳ Du compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net de : 00,00 euros.

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice.

2. EVENEMENTS POST-CLÔTURE

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé le financement de la Société pour le premier semestre 2025, le nouveau contrat devant devenir opérationnel le 1er juillet 2025. Une autre décision du conseil d'administration sera prise en juin prochain, selon l'évolution de la situation.

3. PRINCIPES COMPTABLES MIS EN OEUVRE

Les comptes annuels de la société **a4ESSOR** sont établis conformément aux dispositions du Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, règlement homologué par arrêté du 8 septembre 2014 publié au Journal Officiel du 15 octobre 2014 ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Il est fait application des recommandations du Conseil National de la Comptabilité, de l'Ordre des Experts Comptables et des Comptables agréés, de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes ainsi que des autres principes comptables généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le chiffre d'affaires et les résultats sont enregistrés au fur et à mesure du franchissement des jalons prévus dans les contrats **ESSOR OC1 et ENC**.

Toute perte probable sur contrat en cours ou en carnet est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue. Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice. L'estimation des travaux restant à effectuer sur les contrats en perte ne tient compte des produits résultant de réclamations présentées que lorsque celles-ci sont acceptées par le client.

Les pénalités et les réfections de prix sur marchés ainsi que les provisions y afférentes sont considérées comme faisant partie du cycle d'exploitation des affaires et ainsi classées en exploitation.

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

4. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé en 2024 se répartit comme suit :

POSTES	2024	2023	2022	2021	2020
Prestations d'Etudes	10 043	8 835	13 798	13 237	29 761
Prestations annexes	2 328	2 168	2 048	1 392	1 368
Refacturations diverses	0	0	0	0	0
Total	12 371	11 003	15 846	14 629	31 129

POSTES	2024	2023	2022	2021	2020
CA France	2 759	1 809	4 363	2 569	3 251
CA Etrangers	9 612	9 194	11 483	12 060	27 878
Total	12 371	11 003	15 846	14 629	31 129

5. STOCK ET EN-COURS

	2024	2023	2022	2021	2020
Etudes en cours					

Les études en cours correspondent aux frais réels relatifs à des jalons contractuels non encore franchis.

Elles sont évaluées à leur coût de revient.

6. CAPITAUX PROPRES et AUTRES FONDS PROPRES

Les variations ayant affecté les capitaux propres depuis le 27/11/2008 sont mises en évidence dans le tableau ci-dessous :

RUBRIQUES	CAPITAL et PRIMES	RESERVES R à N et RESULTAT	AUTRES CAPITAUX PROPRES	TOTAL
Capitaux propres au 27/11/2008 avant répartition	37			37
Augmentation de Capital (a)	63			63
Résultat au 31/12/2009		-36		-36
Capitaux propres au 31/12/2009 avant répartition	100	-36		64
Résultat au 31/12/2010		- 57		- 57
Capitaux propres au 31/12/2010 avant répartition	100	-93		7
Résultat au 31/12/2011		51		51
Capitaux propres au 31/12/2011 avant répartition	100	-42		58
Résultat au 31/12/2012		45		45
Capitaux propres au 31/12/2012 avant répartition	100	3		103
Résultat au 31/12/2013		23		23
Capitaux propres au 31/12/2013 avant répartition	100	26		126
Résultat au 31/12/2014		21		21
Capitaux propres au 31/12/2014 avant répartition	100	47		147
Résultat au 31/12/2015		-1		-1
Capitaux propres au 31/12/2015 avant répartition	100	47		147
Résultat au 31/12/2016		14		14
Capitaux propres au 31/12/2016 avant répartition	100	61		161
Résultat au 31/12/2017		6		6

a) Actions nouvelles émises en 2008 : 6 300

RUBRIQUES	CAPITAL et PRIMES	RESERVES R à N et RESULTAT	AUTRES CAPITAUX PROPRES	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2017 avant répartition	100	67		167
Résultat au 31/12/2018		14		14
Capitaux propres au 31/12/2018 avant répartition	100	81		181
Augmentation de Capital (b)	577			577
Résultat au 31/12/2019		54		54
Capitaux propres au 31/12/2019 avant répartition	677	135		812
Résultat au 31/12/2020		192		192
Capitaux propres au 31/12/2020 avant répartition	677	327		1 004
Résultat au 31/12/2021		126		126
Capitaux propres au 31/12/2021 avant répartition	677	453		1 130
Résultat au 31/12/2022		22		22
Capitaux propres au 31/12/2022 avant répartition	677	476		1 153
Résultat au 31/12/2023		58		58
Capitaux propres au 31/12/2023 avant répartition	677	533		1 211
Résultat au 31/12/2024		0		0
Capitaux propres au 31/12/2024 avant répartition	677	533		1 211

b) Actions nouvelles émises en 2019 : 2 310

Au 31/12/2024, le capital est composé de 12 310 actions d'une valeur nominale de 10,00 € et d'une prime d'émission de 240 € pour les 2 310 actions nouvelles souscrites en 2019 par Rohde & Schwarz GmbH & Co.KG.

7. ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES

7.1 Créances

Montants en K€	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Avances Fournisseurs	43 279	43 279	
Clients (a)	27 427	27 427	
Impôts et taxes (b)	2 108	2 108	
Fournisseurs débiteurs	0	0	
Groupe et Associés	0	0	
Charges constatées d'avance	4	4	
TOTAL	72 814	72 814	

(a) Les factures à établir correspondant aux créances Clients s'élèvent à 27 427 k€.

(b) Les Impôts et taxes sont constitués principalement par la TVA sur les avances et acomptes clients ainsi que la TVA sur les factures non parvenues pour respectivement 316 k€ et 1 587 k€.

7.2 Dettes

Montants en K€	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Avances Clients	27 427	27 427	
Fournisseurs (c)	48 083	48 083	
Dettes fiscales et sociables (d)	1 757	1 757	
Autres dettes	0	0	
Produits constatés d'avance	522	522	
TOTAL	77 789	77 789	

(c) Les charges à payer correspondant aux dettes Fournisseurs s'élèvent à 48 083k€.

(d) Les dettes fiscales et sociales comprennent principalement la TVA sur les avances et acomptes Fournisseurs ainsi que la TVA sur les factures à établir pour respectivement 1 382k€ et 281k€.

8. RELATIONS AVEC DES SOCIÉTÉS LIÉES

La part des principaux postes des états financiers relative aux relations avec les Sociétés liées à savoir Thales SIX GTS France, Leonardo, Bittium, Indra, Radmor et Rohde & Schwarz est la suivante :

POSTES	2024	2023	2022	2021	2020
Clients					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Fournisseurs	87	0	12	316	577
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	43 279	36 211	24 897	25 057	32 358
Achats et autres charges externes	12 370	10 932	15 846	14 444	30 835
Produits financiers					

9. SITUATION FISCALE

Résultat comptable		0
Réintégrations :		0
	Organic 2024	0
	Plus-value latente OPVCM	0
Déductions :		0
	Organic 2024	0
	Utilisation Report déficitaire	0
Résultat fiscal		0
Impôt 2024		0
Résultat net comptable		0



10. TVA

La Société est assujettie à la TVA au Régime de Droit Commun.

11. AUTRES INFORMATIONS

a) Carnet de commandes :

Le carnet de commandes au 31/12/2024 s'élève à : **7 704 470 €**

b) Effectifs :

Pas d'effectifs.

c) Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux :

Les membres des organes d'administration ne perçoivent pas de rémunération au titre de leurs fonctions.

d) Honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant des honoraires s'élève en 2024 à 6 k€ hors taxes.



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

A4ESSOR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A4ESSOR

Société par actions simplifiée

RCS : Nanterre 509 195 970

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société A4ESSOR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A4ESSOR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense

A stylized blue ink signature of Jean-Marc DESLANDES.

Signature
numérique de
Jean-Marc
DESLANDES
Date : 2025.05.15
10:51:35 +02'00'

Jean-marc DESLANDES

Associé

BILAN - ACTIF
(en k€)

	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort./ Prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total actif immobilisé				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	43 279		43 279	36 211
Clients et effets à recevoir	29 553		29 553	35 884
Autres débiteurs et frais payés d'avance	2 108		2 108	2 299
Titres de placement				
Trésorerie	4 055		4 055	5 660
Charges constatées d'avance	4		4	4
Total de l'actif circulant	78 999		78 999	80 058
TOTAL	78 999		78 999	80 058

BILAN - PASSIF
(en k€)

	31/12/2024	31/12/2023
Capital	123	123
Ecart de réévaluation		
Primes d'émission, de fusion ou d'apport	554	554
Réserve légale	12	12
Report à nouveau	521	463
Résultat de l'exercice	0	58
Provisions réglementées		
Total capitaux propres	1 210	1 211
Provisions pour risques et charges	0	0
Dettes sociétés du groupe		
Autres dettes financières		
Total dettes financières		
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	27 427	35 884
Fournisseurs et effets à payer	48 083	40 185
Dettes fiscales et sociales	1 757	1 696
Autres créditeurs et charges à payer		
Produits constatés d'avance	522	1 082
Total dettes d'exploitation et divers	77 789	78 847
TOTAL	78 999	80 058

COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE
(en k€)

	2024	2023
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	12 371	11 003
Reprises sur provisions	0	10
Transfert de charges		
Autres produits d'exploitation		
En-cours de production		
Total	12 371	11 013
Charges d'exploitation		
Achats et variations de stocks et en-cours	10 043	8 835
Autres charges externes	2 326	2 097
Impôts et taxes	2	4
Frais de personnel		
Dotation aux amortissements		
Dotation aux provisions	0	0
Total	12 371	10 936
Résultat d'exploitation	0	77
Revenus financiers & charges financières		
Intérêts et produits financiers assimilés		
Reprise sur provisions	0	0
Autres revenus financiers	0	0
Dotations aux provisions		
Intérêts et charges financières assimilées		
Autres charges financières		
Résultat financier	0	0
Résultat courant avant impôt	0	77
Produits exceptionnels	519	0
Charges exceptionnels	519	0
Coûts des restructurations (dont dotations et reprises de restructuration)		
Plus ou moins-values sur cessions et apports d'immobilisations		
Autres dotations et reprises de provisions		
Autres		
Résultat exceptionnel	0	0
Résultat avant participation et impôt sur les sociétés	0	0
Participation		
Impôt sur les sociétés	0	19
Résultat net	0	58

ANNEXE

AUX COMPTES ARRETES LE 31 DECEMBRE 2024

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels, à savoir :

- ↳ Du bilan, avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de : 78 999 626 euros.
- ↳ Du compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net de : 00,00 euros.

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice.

2. EVENEMENTS POST-CLÔTURE

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé le financement de la Société pour le premier semestre 2025, le nouveau contrat devant devenir opérationnel le 1er juillet 2025. Une autre décision du conseil d'administration sera prise en juin prochain, selon l'évolution de la situation.

3. PRINCIPES COMPTABLES MIS EN OEUVRE

Les comptes annuels de la société **a4ESSOR** sont établis conformément aux dispositions du Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, règlement homologué par arrêté du 8 septembre 2014 publié au Journal Officiel du 15 octobre 2014 ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Il est fait application des recommandations du Conseil National de la Comptabilité, de l'Ordre des Experts Comptables et des Comptables agréés, de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes ainsi que des autres principes comptables généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le chiffre d'affaires et les résultats sont enregistrés au fur et à mesure du franchissement des jalons prévus dans les contrats **ESSOR OC1 et ENC**.

Toute perte probable sur contrat en cours ou en carnet est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue. Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice. L'estimation des travaux restant à effectuer sur les contrats en perte ne tient compte des produits résultant de réclamations présentées que lorsque celles-ci sont acceptées par le client.

Les pénalités et les réfections de prix sur marchés ainsi que les provisions y afférentes sont considérées comme faisant partie du cycle d'exploitation des affaires et ainsi classées en exploitation.

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

4. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé en 2024 se répartit comme suit :

POSTES	2024	2023	2022	2021	2020
Prestations d'Etudes	10 043	8 835	13 798	13 237	29 761
Prestations annexes	2 328	2 168	2 048	1 392	1 368
Refacturations diverses	0	0	0	0	0
Total	12 371	11 003	15 846	14 629	31 129

POSTES	2024	2023	2022	2021	2020
CA France	2 759	1 809	4 363	2 569	3 251
CA Etrangers	9 612	9 194	11 483	12 060	27 878
Total	12 371	11 003	15 846	14 629	31 129

5. STOCK ET EN-COURS

	2024	2023	2022	2021	2020
Etudes en cours					

Les études en cours correspondent aux frais réels relatifs à des jalons contractuels non encore franchis.

Elles sont évaluées à leur coût de revient.

6. CAPITAUX PROPRES et AUTRES FONDS PROPRES

Les variations ayant affecté les capitaux propres depuis le 27/11/2008 sont mises en évidence dans le tableau ci-dessous :

RUBRIQUES	CAPITAL et PRIMES	RESERVES R à N et RESULTAT	AUTRES CAPITAUX PROPRES	TOTAL
Capitaux propres au 27/11/2008 avant répartition	37			37
Augmentation de Capital (a)	63			63
Résultat au 31/12/2009		-36		-36
Capitaux propres au 31/12/2009 avant répartition	100	-36		64
Résultat au 31/12/2010		- 57		- 57
Capitaux propres au 31/12/2010 avant répartition	100	-93		7
Résultat au 31/12/2011		51		51
Capitaux propres au 31/12/2011 avant répartition	100	-42		58
Résultat au 31/12/2012		45		45
Capitaux propres au 31/12/2012 avant répartition	100	3		103
Résultat au 31/12/2013		23		23
Capitaux propres au 31/12/2013 avant répartition	100	26		126
Résultat au 31/12/2014		21		21
Capitaux propres au 31/12/2014 avant répartition	100	47		147
Résultat au 31/12/2015		-1		-1
Capitaux propres au 31/12/2015 avant répartition	100	47		147
Résultat au 31/12/2016		14		14
Capitaux propres au 31/12/2016 avant répartition	100	61		161
Résultat au 31/12/2017		6		6

a) Actions nouvelles émises en 2008 : 6 300

RUBRIQUES	CAPITAL et PRIMES	RESERVES R à N et RESULTAT	AUTRES CAPITAUX PROPRES	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2017 avant répartition	100	67		167
Résultat au 31/12/2018		14		14
Capitaux propres au 31/12/2018 avant répartition	100	81		181
Augmentation de Capital (b)	577			577
Résultat au 31/12/2019		54		54
Capitaux propres au 31/12/2019 avant répartition	677	135		812
Résultat au 31/12/2020		192		192
Capitaux propres au 31/12/2020 avant répartition	677	327		1 004
Résultat au 31/12/2021		126		126
Capitaux propres au 31/12/2021 avant répartition	677	453		1 130
Résultat au 31/12/2022		22		22
Capitaux propres au 31/12/2022 avant répartition	677	476		1 153
Résultat au 31/12/2023		58		58
Capitaux propres au 31/12/2023 avant répartition	677	533		1 211
Résultat au 31/12/2024		0		0
Capitaux propres au 31/12/2024 avant répartition	677	533		1 211

b) Actions nouvelles émises en 2019 : 2 310

Au 31/12/2024, le capital est composé de 12 310 actions d'une valeur nominale de 10,00 € et d'une prime d'émission de 240 € pour les 2 310 actions nouvelles souscrites en 2019 par Rohde & Schwarz GmbH & Co.KG.

7. ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES

7.1 Créances

Montants en K€	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Avances Fournisseurs	43 279	43 279	
Clients (a)	27 427	27 427	
Impôts et taxes (b)	2 108	2 108	
Fournisseurs débiteurs	0	0	
Groupe et Associés	0	0	
Charges constatées d'avance	4	4	
TOTAL	72 814	72 814	

(a) Les factures à établir correspondant aux créances Clients s'élèvent à 27 427 k€.

(b) Les Impôts et taxes sont constitués principalement par la TVA sur les avances et acomptes clients ainsi que la TVA sur les factures non parvenues pour respectivement 316 k€ et 1 587 k€.

7.2 Dettes

Montants en K€	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Avances Clients	27 427	27 427	
Fournisseurs (c)	48 083	48 083	
Dettes fiscales et sociables (d)	1 757	1 757	
Autres dettes	0	0	
Produits constatés d'avance	522	522	
TOTAL	77 789	77 789	

(c) Les charges à payer correspondant aux dettes Fournisseurs s'élèvent à 48 083k€.

(d) Les dettes fiscales et sociales comprennent principalement la TVA sur les avances et acomptes Fournisseurs ainsi que la TVA sur les factures à établir pour respectivement 1 382k€ et 281k€.

8. RELATIONS AVEC DES SOCIÉTÉS LIÉES

La part des principaux postes des états financiers relative aux relations avec les Sociétés liées à savoir Thales SIX GTS France, Leonardo, Bittium, Indra, Radmor et Rohde & Schwarz est la suivante :

POSTES	2024	2023	2022	2021	2020
Clients					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Fournisseurs	87	0	12	316	577
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	43 279	36 211	24 897	25 057	32 358
Achats et autres charges externes	12 370	10 932	15 846	14 444	30 835
Produits financiers					

9. SITUATION FISCALE

Résultat comptable		0
Réintégrations :		0
	Organic 2024	0
	Plus-value latente OPVCM	0
Déductions :		0
	Organic 2024	0
	Utilisation Report déficitaire	0
Résultat fiscal		0
Impôt 2024		0
Résultat net comptable		0



10. TVA

La Société est assujettie à la TVA au Régime de Droit Commun.

11. AUTRES INFORMATIONS

a) Carnet de commandes :

Le carnet de commandes au 31/12/2024 s'élève à : **7 704 470 €**

b) Effectifs :

Pas d'effectifs.

c) Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux :

Les membres des organes d'administration ne perçoivent pas de rémunération au titre de leurs fonctions.

d) Honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant des honoraires s'élève en 2024 à 6 k€ hors taxes.



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

A4ESSOR

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2024

A4ESSOR

Société par actions simplifiée
RCS : Nanterre 509 195 970

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société A4ESSOR,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense,



Signature
numérique de
Jean-Marc
DESLANDES
Date : 2025.05.15
10:52:17 +02'00'

Jean-marc DESLANDES

Associé

RAPPORT DU PRESIDENT

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous rendons compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et soumettons à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

1. COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE 2024

Au cours de l'exercice 2024, les activités contractuelles liées aux contrats ESSOR Operational Capability 1 (OC1) et ESSOR New Capabilities ont été menées à bien.

Dans le cadre du contrat OC1, des tests d'interopérabilité « IOP 2 » ont été réalisés avec succès en novembre pour signifier que les radios allemandes ont atteint l'interopérabilité avec les radios d'autres nations ESSOR.

Dans le cadre du contrat ENC, la forme d'onde de base E3DWF a été testée et validée avec succès par le client à Catane.

Toutes les factures ont été soumises au client à l'exception d'une facture mineure liée au contrat OC1, qui est liée à la clôture des procédures administratives.

Le nouveau contrat prospectif, ESSOR Stage 4 (ES4), a finalement été négocié et envoyé pour approbation nationale aux différents ministères de la défense concernés afin d'être opérationnel en janvier 2025. En raison de la crise politique qui a conduit à la démission du gouvernement allemand, le contrat n'a pas pu être approuvé par le ministère allemand de la Défense. Il a ensuite été décidé de scinder le contrat ES4 en deux parties distinctes, ES4 étape 1 et ES4 étape 2, afin que le contrat ES4 étape 1 puisse être approuvé malgré la situation politique.

Étant donné que la scission du contrat de l'ES4 nécessiterait un certain temps et que l'approbation des pays concernés exigerait plus de temps, le début effectif du contrat de l'étape 1 de l'ES4 a été reporté à la mi-2025. Considérant que la société n'aurait pas de contrat à payer pour la gestion commune, et que des activités devraient être réalisées, le conseil d'administration a accepté de financer la société pour le premier semestre de 2025.

En 2024, la société a obtenu avec succès la confirmation des certifications de qualité liées à ISO 9001 et NATO AQAP 2110, obtenues précédemment en 2022. La société a également célébré son 15e anniversaire à l'occasion de l'événement Eurosatory, avec une participation réussie.

2. MARCHE A SUIVRE PREVUE POUR 2025

Le principal objectif pour l'exercice 2025 est de faire approuver l'étape ES4 ESSOR par les pays concernés d'ici juin 2025 afin que les opérations contractuelles commencent au 1er juillet 2025. Cette étape est essentielle à la continuité de l'entreprise.

Entre-temps, la société continue de participer aux activités suivantes de l'OTAN visant à normaliser le NBW et le 3DWF.

3. SITUATION FINANCIERE

Le résultat net de l'exercice est bénéficiaire de 0,00 euros.

Le chiffre d'affaires de l'année 2024 s'élève à 12 371 400,00 euros.

Au 31 décembre 2024, la trésorerie nette de la société est positive de 4 055 514,29 euros.

4. REPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2024, le capital social de la société s'élève à 123 100,00 euros et la prime d'émission à 554 400,00 euros.

Il est divisé en 12 310 actions d'une valeur nominale de 10,00 euros chacune.

Il est à fin décembre 2024, détenu à 18,765 % par Indra, 18,765 % par Leonardo, 18,765 % par Thales SIX GTS France SAS, 18,765 % par Rohde & Schwarz, 17,790 % par Bittium et 7,149 % par Radmor.

5. RAPPORT SUR LES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES AU PERSONNEL ET MANDATAIRES SOCIAUX (article.L.225-197-1 du Code de commerce)

Aucune opération n'a été réalisée au cours de l'exercice en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce.

6. RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN VIGUEUR EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aucune délégation en matière d'augmentation de capital n'a été consentie au cours de l'exercice.

7. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS (article 441-6-1 du Code de commerce)

Dettes fournisseurs au 31 Décembre 2024

En Ke	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
Tranches de retard de paiement	Total	Non échu	Echu	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus
Nombre de factures reçues	1	1					
Montant HT des factures	87	87					
Achats HT de l'exercice	12 371	12 371					
Pourcentage des achats HT	0,70%	0,70%					

Les délais de paiement de référence utilisés sont les délais légaux.

Créances clients au 31 décembre 2024

En Ke	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
Tranches de retard de paiement	Total	Non échu	Echu	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus
Nombre de factures émises	30	30					
Montant HT des factures	2 013	2 013					
Chiffre d'affaires HT de l'exercice	12 371	12 371					
Pourcentage du CA HT	16,27%	16,27%					

Les délais de paiement de référence utilisés sont les délais légaux.

8. REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La société n'a versé aucune rémunération, indemnité ou avantage en nature à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2024.

9. RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En K€	2024	2023	2022	2021	2020
Résultat net après impôts	0	+58	+22	+126	+192

Perte = - Bénéfice = +

10. CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES A L'ARTICLE 39-4 DU CGI

Néant.

11. CONVENTIONS REGLEMENTEES RELEVANT DE L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Notre Commissaire aux Comptes vous donnera lecture de son rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de Commerce. Nous vous demandons de bien vouloir statuer sur ce rapport.

12. PROJET DE RESOLUTIONS

Les actionnaires de la société seront consultés par voie écrite avant le 30 juin 2025 afin d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et d'affecter le résultat de l'exercice.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver les comptes 2024 qui font ressortir un bénéfice net comptable de 0,00 euros.
- Le report à nouveau créditeur est maintenu à 520 924,02 euros.

13. ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE R&D

Néant

14. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE

Le Conseil d'administration de la société a approuvé le financement de la Société pour le premier semestre 2025, et prévoit que le contrat ES4 Étape 1 sera opérationnel à compter du 1er juillet 2025. Une autre décision du conseil d'administration sera prise en juin prochain, selon l'évolution de la situation.

À cet égard, le Conseil d'administration a décidé de payer la société pour les services fournis aux actionnaires pendant la période indiquée, en l'absence du contrat client.

15. PRISE DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE OU PRISE DE CONTROLE, ACTIVITE DES FILIALES OU DES SOCIETES CONTROLEES, REGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISEES

Néant

16. INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Néant

17. INFORMATIONS SUR LES SUCCURSALES EXISTANTES (ART L232-1 DU CODE DE COMMERCE)

Au 31 décembre 2024, la société a un établissement enregistré en France et listé au Kbis de la société.



Lino LAGANA
Représentant du Président